

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 38 (1967)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Notre assurance maladie à un tournant  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825270>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Notre assurance maladie à un tournant

Notre assurance maladie, qui date de 1911, répond-elle encore aux besoins de notre époque ?

C'est un problème que Mme Jeanne Fell-Doriot, Bienne, rue Rechterberger 3, étudie dans une brochure intitulée : « Notre assurance maladie à un tournant. — A la recherche d'une solution. »

Dans une première partie, l'auteur analyse les lacunes de notre régime actuel qui a, certes, rendu de grands services, mais qui est dépassé aujourd'hui. La révision de notre loi sur l'assurance maladie (LAMA) en 1964 a apporté des améliorations substantielles en faveur des assurés, mais elle n'a pas comblé les lacunes fondamentales de notre système.

Dans une seconde partie, l'auteur s'efforce de rechercher une solution.

L'homme moderne entend bénéficier des soins les meilleurs que peut lui procurer la science médicale. Or, seule, l'obligation de l'assurance maladie — introduite dans les autres pays — permet d'atteindre ce but. Cette obligation, il importe qu'elle s'étende à chacun, cela non seulement parce que la grande majorité des citoyens, à quelque classe qu'ils appartiennent, doivent être protégés en cas de maladie, mais aussi parce qu'il serait regrettable de créer chez nous deux classes de citoyens : ceux qui sont assurés et les autres. Une telle discrimination ne répondrait pas à nos sentiments démocratiques. Pour des raisons de solidarité nationale aussi, il importe que l'obligation soit généralisée.

Que doit couvrir l'assurance maladie ? Aujourd'hui, le salarié qui tombe malade ne touche généralement qu'une partie de son salaire qui représente souvent un minimum vital. Il importe que l'assurance de l'indemnité journalière couvre son salaire total au moins jusqu'à un plafond qui, actuellement, pourrait être fixé à 1800 fr. par mois.

L'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques doit payer aussi bien les traitements ambulatoires — c'est-à-dire les soins donnés à domicile ou au cabinet du médecin, les soins dentaires que les traitements hospitaliers. Or, aujourd'hui, l'hôpital pose un problème. Il est devenu un centre merveilleusement équipé où presque tous les gens se rendent quand ils sont gravement malades. Mais, de ce fait, les taxes y sont de plus en plus élevées. Aujourd'hui l'hôpital constitue un service public au même titre que l'école, les transports, le gaz, l'électricité, et sa réforme est devenue aussi nécessaire que celle de notre assurance maladie.

Comment concevoir le financement d'un nouveau régime ? Aujourd'hui, ce sont les assurés qui paient encore, à eux seuls, 75 % des recettes des caisses maladie. Et ces 75 % représentent des sommes toujours plus élevées hors de portée d'un nombre toujours plus grand d'assurés. Dans la plupart des autres pays, l'assurance maladie est financée par des primes des assurés, des primes des employeurs, complétées le plus souvent par des subsides de pouvoirs publics. Il importe que, nous aussi, nous adoptions ce mode de financement, si nous vou-

lons que notre assurance maladie soit une véritable assurance sociale, à la portée de toutes les bourses. Une question cependant se pose : à combien doivent s'élever les cotisations des assurés ? Pour en fixer le taux, l'auteur se fonde sur la statistique qui nous renseigne sur les cotisations que les gens, actuellement, consentent à payer librement pour se protéger en cas de maladie et arrive à la conclusion que les primes des assurés ne devraient pas dépasser 3 % du salaire. Les employeurs devraient verser un montant égal, les déficits étant assumés par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, il conviendrait de s'inspirer des expériences faites à l'étranger et de se garder à tout prix de fonctionnariser ou d'étatiser notre assurance maladie. Les caisses ont fait leurs preuves et sont parfaitement à même de gérer l'assurance maladie obligatoire. Peut-être une refonte serait-elle souhaitable en ce sens que les assurés pourraient être regroupés au sein des caisses selon des critères professionnels. Mais, il importe, dans une assurance qui dépend de tant de facteurs psychologiques et humains, que les assurés participent à la gestion de leur caisse, que, par l'intermédiaire des assemblées générales, ils puissent élire leurs représentants et prendre les décisions importantes.

Telles sont, brièvement résumées, les grandes lignes de la réforme proposée par Mme Jeanne Fell-Doriot, et dont la Commission sociale de l'ADIJ va s'occuper le 2 novembre 1967.

## **L'agriculture américaine emprunte des voies nouvelles**

La capacité de production des agriculteurs américains est toujours objet de jalousie dans les autres parties du monde. Le nombre de 6 289 000 exploitations agricoles recensées en 1930 s'est réduit à 3 400 000. Cependant, depuis le début du siècle, les surfaces cultivées sont restées quasiment les mêmes. Les petites exploitations employant du personnel non qualifié sont en voie de disparaître au profit de grandes entreprises à la main-d'œuvre qualifiée. L'agriculteur américain d'aujourd'hui est tout à la fois un commerçant, un éleveur, un agronome, un expert en sol et un technicien. Si, il y a dix ans, une population agricole de 20 millions nourrissaient encore 160 millions d'Américains, aujourd'hui 13 millions de paysans sont en mesure de couvrir les besoins de 200 millions d'Américains et de plusieurs millions d'étrangers. En outre, les surplus agricoles se sont fortement accrus.

Mais en 1980, la population des Etats-Unis comptera 245 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à l'état actuel. Aussi, les tâches qu'attendent les paysans de demain sont-elles considérables. Un expert les a esquissées pour la période allant de 1970 à 1980 : l'agriculteur américain devra augmenter sa production de 35 %, le nombre d'exploitations ayant diminué de près de 40 %, les surfaces cultivées s'étant réduites de 6 à 10 % et la durée de